



L'Ordre National des Infirmiers formule des recommandations de mesures prioritaires pour le déconfinement.

La période de déconfinement à venir nous impose de trouver des solutions opérationnelles pour éviter au maximum la circulation du virus et les nouvelles contaminations. Les infirmiers ont été en première ligne lors des premières semaines de l'épidémie. Ils le seront d'autant plus dans cette nouvelle période, à la fois dans le cadre hospitalier et au domicile des patients. Fort de cette expérience, l'Ordre National des Infirmiers partage ici ses recommandations pour un déconfinement efficace.

Paris, le 22 avril 2020.

Alors que le Président de la République a annoncé un début de déconfinement à compter du 11 mai, le Premier ministre et le ministre de la Santé et des Solidarités ont commencé à dessiner les premiers contours de sa mise en oeuvre. C'est dans cette perspective que l'Ordre National des Infirmiers souhaite apporter des recommandations opérationnelles pour favoriser un déconfinement efficace et éviter un ou des rebond(s) de l'épidémie dans les prochains mois.

Consacrer le rôle de l'infirmier dans le dépistage du Covid19

La profession infirmière est en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, à l'hôpital, mais aussi en ville et dans les établissements médico-sociaux. La période de déconfinement sera accompagnée d'une politique de dépistage de grande ampleur qui nécessite la mobilisation d'un grand nombre de professionnels de santé. La profession infirmière doit pouvoir y prendre pleinement part. Dans ce cadre, nous recommandons que :

- 1. Les infirmiers puissent prescrire, à compter du 11 mai, des tests de dépistage du Covid19 s'ils constatent des symptômes cliniques chez leurs patients lors des visites à domicile.
- 2. L'infirmier puisse réaliser directement ces tests, afin d'éviter au patient de se rendre chez le médecin, au laboratoire, voire à l'hôpital.

Bénéficiant d'une présence dans tous les territoires, y compris les plus reculés, les infirmiers sont les professionnels de santé les mieux placés pour favoriser la mise en oeuvre d'une politique de dépistage généralisé.

Eviter au maximum les contaminations parmi ceux qui seront déconfinés grâce à des dispositifs de ville, pilotés par les Maires

Notre vigilance collective sera indispensable pour poursuivre la lutte contre le virus. Alors que la majorité des cas de Covid19 sont traités « en ville » (85% des personnes contaminées ne sont pas suivies à l'hôpital) et que les soignants qui exercent en dehors des établissements de santé assurent le suivi des patients atteints à leur sortie de l'hôpital, il est indispensable d'imaginer des solutions très concrètes pour limiter au maximum la circulation du virus et les contaminations. C'est pourquoi **nous proposons plusieurs mesures opérationnelles rapides et peu complexes à mettre en œuvre :**

- **Inscrire le Covid19 dans les maladies à déclaration obligatoire**, pour identifier plus rapidement les foyers de contamination, favoriser un isolement rapide et efficace des patients contaminés et améliorer la prévention ;
- **Permettre aux infirmiers de déclencher sans prescription médicale la [mise en œuvre du télésoin infirmier](#) pour le suivi des patients Covid+ et accélérer la publication du décret d'application** (suspendue par la crise actuelle), **pour permettre à tous les patients de pouvoir bénéficier du télésoin sur les maladies chroniques** (aujourd'hui seuls les patients Covid+ peuvent en bénéficier).
- **Donner aux infirmiers un rôle de premier plan dans le suivi des personnes contaminées isolées dans des hôtels pour éviter les foyers familiaux** : Présence d'une équipe infirmière pour assurer la surveillance des patients, par télésoin de préférence, pour réaliser les soins, assurer le soutien psychologique et la coordination avec le médecin et le kiné. Il conviendrait de faire appel à des infirmiers libéraux qui se relayent toutes les 8 heures.
- **Enfin, il est indispensable de garantir la fourniture de protections pour les soignants, les patients et le grand public :**
 - o Comme nous l'appelons depuis le début de la crise, nous souhaitons de nouveau alerter sur le rôle fondamental des équipements de protection (masques mais aussi surblouses, lunettes, etc.) dans la lutte contre la transmission du virus entre soignants et patients.

L'Ordre National des Infirmiers propose de faire piloter la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs « de ville » à l'échelle locale par les Maires, en lien avec la Préfecture, pour répondre au plus près du terrain à toutes les situations particulières et pour une distribution plus adaptée des moyens et une mobilisation plus efficace des professionnels de santé.

Un plan de continuité et de reprise des soins pour les patients chroniques et les enfants

L'Ordre rappelle qu'il est indispensable de reprendre aussi vite que possible tous les suivis et tous les soins des malades chroniques impactés voire stoppés en raison de l'épidémie. On constate une baisse de plus de 40% des consultations chez les médecins généralistes (en dépit de l'essor de la téléconsultation), une chute dramatique des dépistages de cancer et également un grand nombre de suivis infirmiers annulés. Les Français ont pris au pied de la lettre les consignes de ne sortir que pour les besoins médicaux urgents, quitte à prendre des risques pour leur santé. **Nous appelons donc les pouvoirs publics à la mise en œuvre d'un plan de continuité de reprise des soins pour les patients non covid, à commencer par les patients chroniques. L'objectif étant une reprise rapide des soins programmés dans les établissements et de toutes les prises en charge chroniques en ville. Il faudra pour ces dernières donner la priorité absolue aux personnes fragiles qui seront encore confinées ces prochains mois.**

En raison de la difficulté d'accès aux soins, le manque de suivi, voire le renoncement à ceux-ci sont à craindre aussi **pour certains enfants, notamment pour ce qui concerne la vaccination**. L'Ordre préconise de dupliquer l'expérimentation menée à Mayotte qui permet aux infirmiers en puériculture de déclencher, sans prescription, téléconsultation et vaccination. Il faut aussi s'appuyer sur eux pour le diagnostic précoce et l'aide à l'orientation des patients vers un médecin qui sera à même de prendre en charge certaines pathologies spécifiques.

Limiter les conséquences d'un confinement persistant des plus fragiles

Le déconfinement sera très progressif : se pose alors la question de toutes les personnes qui ne pourront pas être déconfinées immédiatement, ou pas totalement. L'Ordre National des Infirmiers soutient la décision du Gouvernement de **rouvrir les visites en Ehpad**, toutefois de manière très encadrée. Ainsi l'Ordre propose de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Tout visiteur doit être reçu par un infirmier qui s'assure qu'il ne présente pas de symptômes cliniques Covid (température, toux).
- Le port du masque doit être rendu obligatoire lors de ces visites (un visiteur à la fois, une fois par jour maximum).
- L'intervention des HAD (Hospitalisation à domicile) ou d'infirmiers libéraux en Ehpad doit être facilitée dans le cadre de cette aide au déconfinement.

Plus généralement, L'Ordre National des Infirmiers préconise la présence d'un infirmier, de jour comme de nuit, dans tous les Ehpad, pendant cette période.

« Après près de deux mois de confinement, les Français vont devoir se confronter à une nouvelle période et à une nouvelle réalité. Elle ne sera pas celle du retour à la pleine liberté. Pour permettre qu'elle soit la plus courte possible et que nos efforts de ces dernières semaines ne soient pas réduits à néant, il faut impérativement mettre en œuvre un certain nombre de mesures très opérationnelles pour limiter au maximum la circulation du virus et permettre une prise en charge optimale de toutes les autres maladies. Le rôle des infirmiers sera central dans ce dispositif. Et nous serons particulièrement vigilants à ce qu'ils puissent exercer en toute sécurité » a rappelé Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers.

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84

adrien.decasabianca@gmail.com